

Étant donné que le Bureau américain du commerce international va rendre vendredi une décision concernant l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que s'il devait imposer une taxe à l'exportation, ces recettes en reviendraient au secteur forestier aux fins de recyclage professionnel, de diversification du marché et de reboisement?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, le député parle d'une taxe qu'il a imaginée, et il nous demande maintenant de parler de son application. Nous ne nous proposons pas d'appliquer ce qu'il invente.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

### LES PÉNITENCIERS

LE CHOIX DE MANICOUAGAN POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN NOUVEAU PÉNITENCIER

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, ma question aussi s'adresse au premier ministre et j'espère qu'il ne jouera pas à l'autruche pour se cacher derrière le paravent du solliciteur général. Monsieur le Président, ma question est la suivante: Le Comité consultatif national du Service correctionnel du Canada vient de condamner unanimement la décision du premier ministre de déménager le pénitencier dans sa circonscription. Le Conseil des évêques lui demande la même chose. Plusieurs organismes nationaux lui disent d'arrêter sa folie furieuse. Ma question au premier ministre: Est-ce que ça va lui prendre une recommandation du pape pour arrêter cette folie-là?

[Traduction]

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, j'ai le regret de dire que je n'ai pu entendre la dernière partie de la question; je suis désolé.

[Français]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RENONCER À SON PROJET

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Monsieur le Président, non seulement il n'a pas entendu la dernière partie de ma question, mais il n'a pas répondu à toutes nos questions depuis le début de la semaine. Voici ce que je veux demander au solliciteur général, à partir du moment où le Comité consultatif national du service correctionnel lui recommande de ne pas faire le pénitencier à Port-Cartier. Il sait qu'une douzaine d'organismes nationaux lui ont demandé de ne pas laisser le premier ministre faire cette folie-là. Ce que je veux demander au solliciteur général, c'est: Qu'est-ce que ça lui prend pour arrêter cela?

[Traduction]

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la Chambre à

### Questions orales

maintes reprises, la décision était tout à fait justifiée sur le plan économique. Lorsque, comme en l'occurrence, une décision est prise pour des motifs économiques tout à fait valables—et c'était la position de l'ancien gouvernement dont il faisait partie—il n'y a aucune raison de la modifier à ce stade-ci.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DES PÊCHES DE TERRE-NEUVE

**M. le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Tom Rideout, ministre des Pêches de Terre-Neuve.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

### LES PÉNITENCIERS

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Jean Lapierre (Shefford):** Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Je veux demander au solliciteur général comment il peut m'expliquer que seul lui et le premier ministre ont le pas dans ce dossier-là, il n'y a personne d'autre au Canada qui est d'accord avec lui. S'il a des appuis, est-ce qu'il peut me les nommer ici en cette Chambre?

[Traduction]

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, il s'agissait d'une décision gouvernementale, ce qui suppose l'appui des membres du Cabinet. En outre, je peux garantir au député que s'il n'apprécie pas cette décision, nous avons, par contre, l'appui des habitants de Port-Cartier qui sont très heureux de profiter des emplois créés par la construction de ce pénitencier.

\* \* \*

[Français]

### LES CHEMINS DE FER

L'ARRÊT DU TRAFIC SUR UNE SECTION DES VOIES

**M. Guy St-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Transports). Le 2 octobre 1986, M. J. Léo Richer du Canadien National au Québec a expédié une note de service à Chapais et Senneterre qui dit: Tout entretien de la subdivision Chapais entre les milles 72 et 172 cessera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1987... par conséquent, aucun trafic ne devra emprunter cette route. Ma question est la suivante, monsieur le Président.